



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Pau, le 14 MARS 2022
N° 2022/022
N° 64.2022.03.13.00007

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

portant approbation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » FR7200775 (zone spéciale de conservation) « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » FR7200776 (zone spéciale de conservation) « Côte basque rocheuse et extension au large » FR7200813 (zone spéciale de conservation) et « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » FR7212002 (zone de protection spéciale).

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu la directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Vu la directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Vu les arrêtés ministériels des 06 avril 2006, 22 octobre 2014 et 31 décembre 2015 portant désignation des sites Natura 2000 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » (zone de protection spéciale), « Domaine d'Abbadia et corniche basque » et « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » (zone spéciale de conservation) et « Côte basque rocheuse et extension au large », (zone spéciale de conservation) ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-2 et R.414-9 et suivants ;
- Vu les travaux des comités de pilotage, notamment la réunion du 13 novembre 2015 au cours de laquelle le document d'objectifs des sites Natura 2000 « Mer et littoral » a été validé, et la réunion du 15 novembre 2019 au cours de laquelle les mesures d'analyse du risque pêche ont été validées ;
- Vu l'avis du commandant de la zone maritime Atlantique du 16 août 2018 ;
- Vu l'avis du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 07 août 2018 et du 22 septembre 2021 ;
- Vu la procédure de consultation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement qui s'est déroulée du 21 janvier 2022 au 11 février 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT l'avis du conservatoire botanique national sud-Atlantique sur les typologies et cartographies des habitats naturels des parties terrestres des sites en date du 12 novembre 2015 ;

SUR PROPOSITION du sous-préfet de Bayonne et de l'adjoint du préfet Maritime pour l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » FR7200775 (zone spéciale de conservation), « Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz » FR7200776 (zone spéciale de conservation), « Côte basque rocheuse et extension au large » FR7200813 (zone spéciale de conservation) et « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » FR7212002 (zone de protection spéciale) est approuvé.

Article 2

Les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs sont approuvées. Elles sont destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la délimitation de chacun des sites et trouvent à s'appliquer sur le territoire des communes suivantes :

- FR7200775 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » (zone spéciale de conservation) : Ciboure, Hendaye, Urrugne ;
- FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » (zone spéciale de conservation) : Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz ;
- FR7212002 « Rochers de Biarritz: le Bouccalot et la Roche ronde » (zone de protection spéciale) : Biarritz ;
- ainsi que sur les espaces marins inclus dans le périmètre de ces sites et dans le site exclusivement marin « Côte basque rocheuse et extension au large » FR7200813. Article 3

Article 3

Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiellement présents sur les sites Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » FR7200775 (zone spéciale de conservation), « Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz » FR7200776 (zone spéciale de conservation), « Côte basque rocheuse et extension au large » FR7200813 (zone spéciale de conservation) et « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » FR7212002 (zone de protection spéciale) qui justifient la délimitation du site sont fixés aux annexes II et III du présent arrêté.

Article 4

Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie des communes concernées, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine (DREAL), à la sous-préfecture de Bayonne ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (DDTM 64). Il peut être téléchargé sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

Article 5 - Voies de recours

En cas de contestation de cette décision, peut être déposé dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de cet arrêté aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et de la préfecture maritime de l'Atlantique :


- soit un recours gracieux auprès du préfet ou un recours hiérarchique adressé au ministre en charge de l'Ecologie. L'absence de réponse du ministre ou du préfet dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Rennes ou de Pau dans les deux mois suivants ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau.

Article 6

Le sous-préfet de Bayonne, l'adjoint au préfet Maritime de l'Atlantique chargé de l'action en l'État en mer, les maires des communes concernées, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et inséré aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

À Brest, le 14 MARS 2022

Le préfet Maritime de l'Atlantique,



Olivier Lebas

À Pau, le 14 MARS 2022

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques,



Éric Spitz

ANNEXE I

CONTENU DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE PRÉALABLE À LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT NATURA 2000 PORTANT SUR LES PARTIES TERRESTRES DES SITES

Le diagnostic doit comprendre les éléments suivants, pour la ou les parcelles considérées :

- une présentation des parcelles avec description des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présentes, d'un point de vue fonctionnel et quantitatif, ainsi qu'une carte de localisation de l'action (échelle 1/5000^{ème}) ;
 - une copie du cahier des charges ou de l'itinéraire technique prévu par le DOCOB avec le cas échéant les modalités spécifiques complémentaires ;
 - une cartographie des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats des espèces concernés par le contrat, faite sur la base de la cartographie du DOCOB. La cartographie devra intégrer le cas échéant les parcelles directement visées par le contrat ainsi que les milieux alentours, de façon à permettre une bonne compréhension du fonctionnement et des liens systémiques entre les écosystèmes présents ;
 - le cas échéant, le rappel des enjeux patrimoniaux relatifs aux habitats naturels ou espèces visés ;
 - dans le cas où le contrat porte sur un territoire concerné à la fois par le site « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » (FR7212002) et par un autre site, un diagnostic visant à considérer les enjeux de chacun des sites et à vérifier que le contrat est compatible avec les enjeux de chacun des sites ;
 - une justification d'une part de l'opportunité des mesures proposées en fonction des enjeux définis et d'autre part de l'éligibilité de celles-ci au regard des conditions fixées par le DOCOB (fiches actions et cahiers des charges) ;
 - les objectifs de résultats et les mesures de suivi de l'action tels que fixés par le DOCOB ou, le cas échéant, adaptés.

ANNEXE II

HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DES SITES

Les habitats d'intérêt communautaire présents ou potentiellement présents sur les parties terrestres du site Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » (FR7200775) sont :

Code N2000	Intitulé Natura 2000	Enjeux
1210 (pp)	Végétations de laisses de mer (pp).	Très fort
0	Falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques (1230-2 ; 1230-3).	Très fort
	Falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques (1230).	Fort
1430-2	Fourrés halonitrophiles (Pegano-Salsolettea).	Moyen
3140-2	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Faible
4030-1	Landes sèches atlantiques.	Très fort
4040*	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans*.	Très fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires.	Très fort
6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes*.	Moyen
6410-10	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux.	Moyen
6420-2	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-oloschoenion.	Fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430-6).	Moyen
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430-7).	Faible
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Faible
91EO*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*.	Moyen

(pp) : habitat potentiellement présent.

* Les habitats d'intérêt communautaire prioritaires au titre de la directive n° 92/43/CEE dite « habitat faune flore » sont signalés par un astérisque.

Les habitats d'intérêt communautaire présents ou potentiellement présents sur les parties terrestres du site Natura 2000 « Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz » (FR7200776) sont :

Code N2000	Intitulé Natura 2000	Enjeux
1210	Végétations de laisses de mer.	Très fort
0	Falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques (1230-2 ; 1230-3).	Très fort
	Falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques (1230).	Fort
2120-2	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> .	Très Fort
2130*-2	Dunes côtières fixées à végétation herbacées* .	Très fort
4030	Landes sèches atlantiques (4030).	Fort
	Landes sèches atlantiques (4030-1).	Très fort
4040*-1	Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i>* .	Très fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires.	Très fort
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-oloschoenion</i> .	Fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430-6).	Moyen
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430-7).	Faible
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude.	Faible
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>.	Moyen
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>* .	Moyen

* Les habitats d'intérêt communautaire prioritaires au titre de la directive n° 92/43/CEE dite « habitat faune flore » sont signalés par un astérisque.

Les habitats d'intérêt communautaire présents ou potentiellement présents sur les parties marines des sites Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » (FR7200775), « Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz » (FR7200776) et « Côte basque rocheuse et extension au large » (FR7200813) sont :

Code N2000	Intitulé Natura 2000	Enjeux	Présence sur chaque site		
			FR7200775	FR7200776	FR7200813
1170-4	Récif d'Hermelles.	Très fort		X	
1170-2	Roche médiolittorale en mode abrité.	Fort	X	X	
1170-8	Cuvette ou mares permanentes.	Fort	X	X	
1170-9	Champs de blocs.	Fort	X	X	
1170-5	Roche infralittorale en mode exposé.	Fort	X	X	
1170-6	Roche infralittorale en mode abrité.	Fort			X
1170-3	Roche médiolittorale en mode exposé.	Moyen	X	X	
1170-12	Roche médiolittorale inférieure (Méd).	Moyen	X		
1170-13	Roche infralittorale à algues photophiles.	Moyen	X	X	X
1110-7	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (Med).	Moyen	X	X	X
8330-3	Biocénoses des grottes semi-obscurées (Méd).	Moyen	X	X	X
1110-4	Sables mal triés.	Faible	X	X	
1110-5	Sables fins bien calibrés (Méd).	Faible		X	X
1140-6	Sédiments hétérogènes envasés.	Faible	X	X	
1170-7	Roche infralittorale en mode très abrité.	Faible		X	

ANNEXE III

ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DES SITES

Les espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes sur le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque » (FR7200775) sont :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeux
Mammifères			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe.	1304	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe.	1303	Moyen
<i>Barbastella barbastella</i>	Barbastelle d'Europe.	1308	Faible
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers.	1310	Moyen
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées.	1321	Moyen
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin.	1324	Moyen
Insectes			
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant.	1083	Faible

Les espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes sur le site « Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz » (FR7200776) sont :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeux
Mammifères			
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe.	1304	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe.	1303	Faible
<i>Barbastella barbastella</i>	Barbastelle d'Europe.	1308	Faible
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers.	1310	Faible
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées.	1321	Faible
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin.	1324	Faible

Les espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentiellement présentes sur le site « Côte basque rocheuse et extension au large » (FR200813) sont :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeux
Mammifères			
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin.	1304	Moyen
<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun.	1303	Moyen
Poissons			
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique.	1321	Moyen
<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose.	1310	Faible
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte.	1308	Faible
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine.	1324	Faible

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde » (FR212002) sont :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeux
Oiseaux			
<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête.	A014	Très fort
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin.	A103	Très fort
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée.	A604	Très fort
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares.	A384	Fort
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin.	A001	Fort
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin.	A003	Moyen
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique.	A002	Moyen
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé.	A018	Moyen
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda.	A200	Moyen
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet.	A148	Moyen
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepièrre à collier.	A169	Moyen

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeux
Oiseaux			
<i>Calonectris diomedea</i>	Puffin cendré.	A010	Faible
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale.	A176	Faible
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette.	A026	Faible
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek.	A191	Faible
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse.	A179	Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran.	A017	Faible
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun.	A183	Faible
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin.	A187	Faible
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie.	A130	Faible

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DDTM 64
- DML 64/40
- DIRM SA
- DREAL NA

COPIES :

- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques (pour insertion au RAA de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques)
- PREMAR ATLANT/AEM (ENVMAR)
- PREMAR ATLANT/AEM (SEC/AEM pour insertion au RAA de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- archives (dossier d'affaire - Chrono AR).

